
Rapport annuel

Montségur Patrimoine

Fonds commun de placement

FCP de droit Français

1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Table des matières

Acteurs	3
Informations générales	3
Commentaire de gestion.....	5
Politique ESG de Montségur Finance.....	7
Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)	7
Informations spécifiques.....	7
Informations sur la rémunération.....	8
Evènements intervenus au cours de la période.....	9
Informations juridiques.....	9
Attestation des commissaires aux comptes – composition de l’actif au 31/12/2025.....	10
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2025	16
Annexe périodique SFDR.....	65

Acteurs

Société de gestion :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Commercialisateur :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Dépositaire et conservateur :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Centralisateur par délégation :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Commissaire aux comptes :	GESTIONPHI 63 avenue de Villiers – 75017 Paris

Informations générales

Forme juridique :	Fonds commun de placement
L'objectif de gestion :	Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 30% FCI EMU 50 EUR, dividendes et coupons réinvestis + 70% Ester capitalisé par le biais d'une gestion active et discrétionnaire de son allocation d'actif. La stratégie d'investissement utilisée donne toute latitude au gérant concernant la sélection des instruments financiers. La composition du FCP peut donc ne pas du tout refléter la composition et la pondération de l'indicateur composite.
Stratégie d'investissement :	Le FCP a pour stratégie une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille investi sur les marchés actions et bénéficiant d'un coussin amortisseur contre les fortes baisses de marché, en contrepartie d'une espérance de rendement moins élevée. Une part significative de l'actif sera investie sur les marchés de taux. Après prise en compte des instruments financiers dérivés, le fonds respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : - Actions : de 0 à 60 % sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations et de tous les secteurs d'activité. 1) 60 % maximum sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne. 2) 20 % maximum sur les marchés des actions hors de l'Union Européenne (dont émergents). - Obligations et titres de créance en direct ou via des OPC : de

0 à 100 % sur les instruments de taux de toutes zones géographiques, devises et notations, émis par des émetteurs souverains, du secteur public ou privé. La poche est gérée de manière discrétionnaire et respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

1) 50 % maximum d'émissions ou d'émetteurs qui ne seront notés par aucune des trois principales agences de notation ou qui seront notés « High Yield » par ces mêmes agences simultanément. Les émetteurs et émissions ayant fait l'objet d'une dégradation postérieure à leur acquisition ne sont pas intégrés à cette poche mais ne pourront représenter plus de 20 % de l'actif.

2) 30 % maximum sur les marchés émergents, intégrant les marchés de taux et d'actions.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 4.

Exposition de 0 % à 100 % au risque de change sur des devises intra Union Européenne et de 0 % à 20 % au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en :

- Actions,
- Titres de créances et instruments du marché monétaire, obligations de toute nature (hors obligations convertibles),
- Jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30 % en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats ou membres de l'Union Européenne répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
- Ces OPC pourront prendre la forme d'ETF (« Exchange Traded Fund »).

Le Fonds pourra investir dans des OPCVM gérés par Montségur Finance. Le FCP pourra également intervenir sur les :

- Contrats financiers à terme ou optionnels utilisés à titre de couverture face aux risques d'actions, de taux et de change
- Dépôts et emprunts d'espèces

Le fonds est un fonds de capitalisation.

**Durée de placement
recommandée :**

Supérieur à 5 ans

Commentaire de gestion

Environnement macroéconomique :

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte macroéconomique globalement robuste, caractérisé par une croissance mondiale proche de 3 % et par une inflation qui est restée maîtrisée malgré des tensions commerciales particulièrement élevées tout au long de l'année. Dans ce cadre, les banques centrales ont poursuivi en 2025 le cycle d'assouplissement monétaire, multipliant les baisses de taux à l'échelle mondiale.

Aux États-Unis, le début d'année a été dominé par des anticipations de baisses de taux, portées par un ralentissement modéré de l'inflation et une dynamique de croissance toujours robuste. Cependant, l'annonce par l'administration américaine d'un nouveau cycle de hausses tarifaires a profondément modifié la donne au printemps. Le retour d'une rhétorique protectionniste avec des droits de douane relevés à des niveaux inédits depuis les années 1930, a ravivé les craintes inflationnistes, perturbé les chaînes de valeurs mondiales et contraint la Réserve fédérale à temporiser sa trajectoire de normalisation. Dans ce contexte, la Fed a adopté une posture attentiste lors de ses réunions du premier semestre, insistant sur la nécessité de disposer de signaux tangibles de modération durable de l'inflation. L'inflexion est intervenue au second semestre. À partir de septembre, la Fed a entamé un cycle de trois baisses successives de 25 points de base, ramenant son taux directeur dans une fourchette de 3,50 % à 3,75 % en fin d'année. La croissance américaine est restée très résiliente, portée par les dépenses d'investissement et déficit public notamment. Le PIB du troisième trimestre a ainsi progressé à un rythme annualisé de 4,3 %, son plus haut niveau depuis deux ans.

En zone euro, la croissance est restée modérée en 2025 (un peu au-dessus des 1%). Les moteurs de la croissance en 2025 ont reposé avant tout sur la demande intérieure, portée par la désinflation et l'assouplissement monétaire, alors que la contribution du commerce extérieur est demeurée faible, voire négative. L'inflation s'est rapprochée de l'objectif des 2% de la BCE en fin d'année, ce qui a permis à l'institution de procéder à 4 baisses de taux au premier semestre puis de marquer une pause.

La Chine, pour sa part, a continué de composer avec des défis structurels (démographie, immobilier, consommation). Les forces déflationnistes et la faiblesse du marché de l'emploi ont permis à la Banque populaire de Chine de renforcer son soutien à l'économie. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures de soutien ciblées, notamment à destination des ménages et des subventions aux exportations.

Le Japon, de son côté, a poursuivi son processus de normalisation monétaire avec une dernière hausse de taux de 25 points de base en décembre, portant le taux directeur à 0,75 %, son plus haut niveau depuis 1995. Cette décision reflète la volonté de la Banque du Japon d'accompagner une inflation plus pérenne et d'encourager des hausses salariales dans un contexte de sortie progressive du régime déflationniste.

Point sur l'exercice écoulé :

L'année 2025 a été marquée par une nette amélioration de la performance des actifs risqués, dans un environnement pourtant traversé par de nombreux chocs macroéconomiques, politiques et géopolitiques. Après un premier trimestre difficile, dominé par les tensions commerciales et l'incertitude sur les trajectoires de politique monétaire, les marchés financiers ont entamé un rallye soutenu dans la seconde moitié de l'année.

Aux États-Unis, malgré un environnement politique incertain, le S&P 500 a terminé l'année en hausse (+16,4 % en devise locale), porté par les secteurs technologiques et les valeurs liées à l'intelligence artificielle. À l'inverse de l'année précédente, marquée par une envolée généralisée des valeurs liées à l'intelligence artificielle, seules deux des "Magnificent Seven" ont surperformé l'indice en 2025. Si l'IA est demeurée l'une des grandes thématiques de marché en 2025, l'enthousiasme s'est accompagné d'une vigilance accrue, nourrie par des interrogations croissantes sur la soutenabilité des valorisations et le véritable retour sur investissement des importants capex engagés dans les

infrastructures. Dans ce contexte, l'exposition via Montségur New Perspectives a néanmoins contribué positivement à la performance du fonds (+88 points de base)

En Europe, l'indice Euro Stoxx 50 a progressé (+18,3 % en 2025). Cette performance a été renforcée par l'appréciation marquée de l'euro (+13,4 % face au dollar), contribuant à une surperformance des actions européennes par rapport aux actions américaines. La performance des marchés européens a été alimentée par les secteurs dits défensifs, avec une surperformance notable des banques (+66,9 %) et des services aux collectivités (+28,0 %). À l'inverse, le secteur technologique n'a enregistré qu'un gain limité (+3,2 %). Le style "value" s'est nettement distingué en Europe, soutenu par la remontée des taux d'intérêt et le regain d'intérêt pour les thématiques industrielles, le MSCI Europe Value progressant (+25,8 %), contre (+7,3 %) pour le MSCI Europe Growth. Les actions européennes ont ainsi constitué le principal contributeur à la performance du fonds (+433 points de base). Dans ce contexte, les actions européennes ont contribué positivement à la performance (+433 points de base) en particulier via nos fonds maison (Montségur Dividendes SI +33% en 2025 et Sepiam Europe Small Caps B + 22,5%).

En Asie, la reprise des marchés actions s'est appuyée sur un environnement de change plus stable et sur une amélioration du sentiment des investisseurs, dans un contexte de politiques de soutien ciblées. Les actions du Hang Seng ont progressé (+27,8 %), portées par l'essor de l'IA domestique, les mesures de soutien sectoriel et la diversification des relations commerciales hors des États-Unis. La Chine a contribué significativement à la performance du fonds, notamment via Lyxor MSCI China ESG (+147 points de base). La Corée du Sud a enregistré la meilleure performance mondiale (+78,7 %), soutenue par l'engouement pour la chaîne d'approvisionnement technologique et un net re-rating après une année 2024 difficile.

Du côté du crédit, les marchés ont évolué dans un environnement favorable, soutenu par la détente progressive des taux d'intérêt et une amélioration du sentiment des investisseurs. Le crédit émergent a bénéficié de la stabilisation du dollar et de perspectives macroéconomiques plus équilibrées, favorisant un resserrement des spreads, en particulier sur la dette souveraine et quasi-souveraine. Les flux vers la classe d'actifs sont redevenus positifs, soutenant la performance du segment. En Europe, le crédit investment grade et high yield a profité du recul de l'inflation et des anticipations d'assouplissement monétaire, entraînant une compression modérée des primes de risque. La classe d'actifs a également été portée par des fondamentaux d'entreprises globalement résilients et par une offre primaire maîtrisée, contribuant à une performance positive sur l'année. Cet environnement a favorisé des fonds comme Ivo Em Coporate Debt I (+7,3% en 2025) ou Lazard Crédit Fi SRI PVC (+6,5% en 2025).

Enfin, les fonds de performance absolue ont apporté une certaine stabilité tout en contribuant de manière largement positive à la performance du portefeuille (+70 points de base). On y retrouve des fonds comme DNCA Alpha Bonds I qui a navigué avec agilité sur le marché des taux/devises (volatilité de 2,2% pour une performance nette de 5,6%).

Les encours du fonds ont progressé au cours de la période passant de 16 695 345 euros à 19 259 619 euros, sous l'effet de la performance des marchés et de la collecte nette (+1,359 Millions euros). Sur cette période, le nombre de parts C a progressé, passant de 91 249,82 à 98 215,308 parts, pour une performance de +7,32 %. Le nombre de parts I a également augmenté, passant de 20 379 à 21 651 parts, avec une performance de +7,91 %. Sur la même période, l'indicateur de référence a enregistré une performance de +8,37 %. Les performances passées ne présagent en rien sur les performances futures.

Politique ESG de Montségur Finance

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/fr/>. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Informations spécifiques

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

A la clôture de l'exercice, le fonds était investi dans des parts d'OPCVM gérés par Montségur Finance : Montségur Croissance (5,6%), Montségur Dividendes (5,6%), Sepiam Europe Small Caps (5,6%), Montségur New Perspectives (10,6%).

Information relative aux modalités de calcul du risque global :

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur l'effet de levier :

Néant

Techniques de gestion efficaces de portefeuille et instruments financiers dérivés (Esma) en Euro:

Exposition sous-jacente au travers de contrats Futures : Néant

Autre Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés: Néant

Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire les risques de contrepartie : Néant

Le FCP n'est pas exposé à des instruments financiers de gré à gré.

Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant

Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègrent pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2025 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe 2025 (K€)	Primes 2025 (K€)
Dirigeants	302	26
Gestion / Marketing / Commercial	246	91
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	289	53
TOTAL	837	170

Evènements intervenus au cours de la période

En 2025, nous avons fait évoluer l'approche ESG du produit. Celui-ci s'engage désormais à consacrer au moins 10 % de son actif net à des investissements durables. Par ailleurs, afin de tenir compte de sa nature de fonds de fonds, le produit est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales pour un minimum de 82 % de son actif.

Informations juridiques

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Les actifs étant inférieurs à 500 K€, ils ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration « article 173 » au titre de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

FCP MONTSEGUR PATRIMOINE

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A LA COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025

Siège social : 20 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret

Etablissement secondaire : 85 bis rue du Soleil – 42100 Saint-Etienne

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SAS au capital de 2.693.817 euros – RCS Nanterre 401 808 068

www.gestionphi.fr

MONTSEGUR PATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39, rue Marbeuf
75008 PARIS

Attestation du commissaire aux comptes relative à la composition de l'actif au 31 décembre 2025

A la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds commun de placement MONTSEGUR PATRIMOINE et en exécution des dispositions prévues par l'article L. 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2025 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'organisme de placement collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'organisme de placement collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Levallois-Perret

Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

François BLANC

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25
PORTEFEUILLE : F5086 MONTSEGUR PATRIMOINE VL VALIDEE Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt
Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<----- PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
-------------	----------------------	-------------------------------	------------	-----------------------------------	--------------	-----------------	--------	-----------------------------	--	-------------------	-----------------------------	-----------------

PORTEFEUILLE TITRES

Titres d OPC												
OPCVM et equivalents d autres etats membres de l UE												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
FR0010590950 LAZ CRE FI-PVC EUR		53.	P EUR	15982.1074	M 31/12/25	19924.94		847,051.69	1,056,021.82	0.00	208,970.13	5.48
FR0010680553 R-CO THEME RE-I		3.2888	P EUR	279592.3011	M 31/12/25	299753.14		919,523.16	985,828.13	0.00	66,304.97	5.12
FR0013298544 PAL-SEM OPTIMU-B		645.76	P EUR	1329.6584	M 31/12/25	1672.17		858,640.22	1,079,820.50	0.00	221,180.28	5.61
FR0013324720 MONT N PER-REURACC		9,556.	P EUR	178.6664	M 31/12/25	213.8		1,707,335.70	2,043,072.80	0.00	335,737.10	10.61
FR0013340726 LBPA ISR A R C-I		191.79	P EUR	12480.4791	M 31/12/25	12677.46		2,393,631.08	2,431,410.05	0.00	37,778.97	12.62
FR001400GXW2 EIFF REND28-SIE		7,139.272	P EUR	99.99	M 31/12/25	122.37		713,855.81	873,632.71	0.00	159,776.90	4.54
FR001400NRZ3 MONTSEGUR-CRS-SI		9,360.	P EUR	101.9226	M 31/12/25	114.43		953,995.60	1,071,064.80	0.00	117,069.20	5.56
FR001400UMZ9 MONTSE DVD-SI		8,075.	P EUR	107.5926	M 31/12/25	132.96		868,810.07	1,073,652.00	0.00	204,841.93	5.57
IE000L2T02T2 ISHA EU CO BD-EU		357,506.	P EUR	4.9184	M 30/12/25	5.3766		1,758,358.31	1,922,166.76	0.00	163,808.45	9.98
LU1165637460 IV EM MK CP DT-I		6,805.1	P EUR	156.6435	M 31/12/25	158.24		1,065,974.55	1,076,839.02	0.00	10,864.47	5.59
LU1490785331 DNCA-SEREN P-IAEUR		7,218.	P EUR	113.2149	M 31/12/25	113.87		817,184.93	821,913.66	0.00	4,728.73	4.27
LU1694789378 DNCA ALPHA B-IEUR		17,739.	P EUR	131.5076	M 31/12/25	136.2		2,332,813.41	2,416,051.80	0.00	83,238.39	12.54
LU1900068914 AM MSCI EX-A		7,208.	P EUR	98.722	M 31/12/25	108.961		711,588.46	785,390.89	0.00	73,802.43	4.08
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO												
CUMUL (EUR)								15,948,762.99	17,636,864.94	0.00	1,688,101.95	91.57
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US												
IE00098ZGG06 ISH \$CP03ESG \$A		318,701.	P USD	5.4695	M 30/12/25	5.713		1,579,576.37	1,549,433.08	0.00	-30,143.29	8.04
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US												
CUMUL (EUR)								1,579,576.37	1,549,433.08	0.00	-30,143.29	8.04
OPCVM et equivalents d autres etats membres de l UE												
CUMUL (EUR)								17,528,339.36	19,186,298.02	0.00	1,657,958.66	99.62
Titres d OPC												
CUMUL (EUR)								17,528,339.36	19,186,298.02	0.00	1,657,958.66	99.62
PORTEFEUILLE TITRES												
CUMUL (EUR)								17,528,339.36	19,186,298.02	0.00	1,657,958.66	99.62

TRESORERIE

Dettes et creances												
SRD et reglements differes												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
VT01.EUR	Vt titr.rég.différé	120,440.83	EUR	1.	31/12/25	1.		120,440.83	120,440.83	0.00	0.00	0.63
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO												
CUMUL (EUR)								120,440.83	120,440.83	0.00	0.00	0.63

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

ORTEFEUILL : F5086 MONTSEGUR PATRIMOINE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

V A L E U R		STATUTS VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<----- PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille		>----->	PRCT	
SRD et reglements differes														
						CUMUL (EUR)			120,440.83	120,440.83		0.00	0.00	0.63
Frais de gestion														
Frais de gestion														
DEVISE VALEUR : EUR EURO														
FADM.EUR	Prov frs gest admin.		-3,129.51	EUR	1.	31/12/25	1.		-3,129.51	-3,129.51		0.00	0.00	-0.02
FCRI.EUR	Pro com pf fig s/rch		-925.5	EUR	1.	31/12/25	1.		-925.50	-925.50		0.00	0.00	0.00
FGES.EUR	Prov frais gestion		-18,995.65	EUR	1.	31/12/25	1.		-18,995.65	-18,995.65		0.00	0.00	-0.10
Frais de gestion														
						CUMUL (EUR)			-23,050.66	-23,050.66		0.00	0.00	-0.12
Frais de gestion														
						CUMUL (EUR)			-23,050.66	-23,050.66		0.00	0.00	-0.12
Dettes et creances														
						CUMUL (EUR)			97,390.17	97,390.17		0.00	0.00	0.51
Disponibilites														
Comptes a vue														
DEVISE VALEUR : EUR EURO														
BQ01.EUR	Banque		-24,069.15	EUR	1.	31/12/25	1.		-24,069.15	-24,069.15		0.00	0.00	-0.12
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO														
						CUMUL (EUR)			-24,069.15	-24,069.15		0.00	0.00	-0.12
Comptes a vue														
						CUMUL (EUR)			-24,069.15	-24,069.15		0.00	0.00	-0.12
Disponibilites														
						CUMUL (EUR)			-24,069.15	-24,069.15		0.00	0.00	-0.12
TRESORERIE														
						CUMUL (EUR)			73,321.02	73,321.02		0.00	0.00	0.38
PORTEFEUILLE : MONTSEGUR PATRIMOINE (F5086)														
						(EUR)			17,601,660.38	19,259,619.04		0.00	1,657,958.66	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25
PORTEFEUILLE : F5086 MONTSEGUR PATRIMOINE VL VALIDEE Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt
Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

Portefeuille titres :		19,186,298.02							
<u>Frais de gestion du jour</u>									
Prov frs gest admin. :		94.98	EUR						
C1 Prov frais gestion :		522.77	EUR						
C2 Prov frais gestion :		55.22	EUR						
Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0010121137 PART CAPI C	EUR	15,900,415.86	98,215.308	161.89	82.558545982189			161.89	161.89
C2 FR0010784793 PART CAPI I	EUR	3,359,203.18	21,651.	155.15	17.441454017811			155.15	155.15
Actif net total en EUR :		19,259,619.04							

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25
PORTEFEUILLE : F5086 MONTSEGUR PATRIMOINE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt
Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

COURS DES DEVICES UTILISEES						
par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		variation
Cours	EUR en USD :	1.1751	cotation : 31/12/25	0.	1.1744	cotation : 30/12/25 0.0596

FCP MONTSEGUR PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

MONTSEGUR PATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,
Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

François BLANC



Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	19 186 298,02	16 471 854,64
OPCVM	19 186 298,02	16 471 854,64
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	19 186 298,02	16 471 854,64
Créances et comptes d'ajustement actifs	120 440,83	197 234,69
Comptes financiers	0,00	96 311,64
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	120 440,83	293 546,33
Total Actif I + II	19 306 738,85	16 765 400,97

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	17 928 988,34	15 350 081,48
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 330 630,70	1 345 263,72
Capitaux propres I	19 259 619,04	16 695 345,20
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	23 050,66	70 055,77
Concours bancaires	24 069,15	0,00
Sous-total autres passifs IV	47 119,81	70 055,77
Total Passifs : I + III + IV	19 306 738,85	16 765 400,97

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	11 126,14
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	0,00	11 126,14
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	0,00	11 126,14
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-221 337,72	-248 639,00
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-221 337,72	-248 639,00
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-221 337,72	-237 512,86
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-19 789,88	-15 959,95
Revenus nets I = C + D	-241 127,60	-253 472,81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	980 519,40	1 062 270,01
Frais de transactions externes et frais de cession	-18 651,77	-20 815,26
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	961 867,63	1 041 454,75
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	91 699,34	113 862,88
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 053 566,97	1 155 317,63
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	464 083,52	395 567,31
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	464 083,52	395 567,31

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	54 107,81	47 851,59
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	518 191,33	443 418,90
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	1 330 630,70	1 345 263,72

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 30% FCI EMU 50 exprimé en euro, dividendes et coupons réinvestis + 70% Ester capitalisé par le biais d'une gestion active et discrétionnaire de son allocation d'actif. La stratégie d'investissement utilisée donne toute latitude au gérant concernant la sélection des instruments financiers. La composition du FCP peut donc ne pas du tout refléter la composition et la pondération de l'indicateur composite.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	19 259 619,04	16 695 345,20	14 944 429,76	22 302 526,26	7 960 887,27
PART CAPI C					
Actif net	15 900 415,86	13 765 116,40	13 779 826,85	21 063 613,91	7 807 596,13
Nombre de parts	98 215,308	91 249,820	99 307,905	161 811,996	56 793,385
Valeur liquidative unitaire	161,89	150,85	138,75	130,17	137,47
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	6,68	8,09	1,07	0,44	-1,25
PART CAPI I					
Actif net	3 359 203,18	2 930 228,80	1 164 602,91	1 238 912,35	153 291,14
Nombre de parts	21 651	20 379	8 828	10 071	1 187
Valeur liquidative unitaire	155,15	143,78	131,92	123,01	129,14
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	7,19	8,05	1,77	1,15	-0,42

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010121137	1,38 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,18 % TTC taux maximum	Actif net
I	FR0010784793	0,78 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0,6 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,18 % TTC taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010121137	1,2 % de l'actif net
I	FR0010784793	1,2 % de l'actif net

Commission de surperformance**Part FR0010121137 C**

20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC) lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur de référence

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence

ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice FCI EMU 50 EUR (code Bloomberg FCIEMU5N) + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis)

sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice .18).

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.

Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance
qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Part FR0010784793 I

20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC) lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur de référence

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence

ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice FCI EMU 50 EUR (code Bloomberg FCIEMU5N) + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis)

sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice .18).

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.

Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance

qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, ETF, warrants, obligations, droits : • 25 € France, Belgique et Pays-Bas • 55 € pour les autres Pays - OPC / FIA : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 € - TCN, Titres Négociables à court terme : • France 15 € • Autres Pays 25 € - Marchés à terme : • MONEP Futures : 1 €/lot • MONEP Options : 0,20 % min 8 € • LIFFE Futures : 2 £/lot • US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot Commission fixe par opération / transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.

Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers peuvent être facturés à l'OPCVM.

1. Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

2. Les frais de fonctionnement et autres services incluent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds

Exemples :

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres États membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

II. Frais d'information clients et distributeurs

Exemples :

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;

- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;

- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;

- Information particulière aux porteurs directs et indirects 20 : Lettres aux porteurs... ;

- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Frais des données

Exemples :

- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données,) ;

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011 -19 et les frais des données financières et extra financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

Exemples :

- Frais de commissariat aux comptes ;

- Frais liés au dépositaire ;

- Frais liés aux teneurs de compte ;

- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;

- Frais d'audit ;

- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPC ;

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs

Exemples :

- Frais de mise en oeuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais liés à la connaissance client

Exemples :

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

3, Frais indirects des OPCVM cibles : Le FCP n'investit pas dans des OPCVM qui lui facturent des commissions de souscription ou de rachat non acquises. Le FCP n'investit pas dans des OPCVM dont les frais de gestion fixes net de rétrocession au fonds dépassent 1,2 % TTC.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	16 695 345,20	14 944 429,76
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 064 435,78	6 568 381,42
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 704 775,37	-6 016 975,18
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-221 337,72	-237 512,86
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	961 867,63	1 041 454,75
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	464 083,52	395 567,31
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	19 259 619,04	16 695 345,20

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	22 074,556	3 519 289,19
Parts rachetés durant l'exercice	-15 109,068	-2 366 759,29
Solde net des souscriptions/rachats	6 965,488	1 152 529,90
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	16 895	2 545 146,59
Parts rachetés durant l'exercice	-15 623	-2 338 016,08
Solde net des souscriptions/rachats	1 272	207 130,51

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0010121137	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	15 900 415,86	98 215,308	161,89
FR0010784793	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	3 359 203,18	21 651	155,15

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-24,07	0,00	0,00	0,00	-24,07
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	-24,07

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois - 1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-24,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-24,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-				Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010590950	LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	Lazard Inc	Obligations	France	EUR	1 056 021,82
FR0010680553	R-CO THEMATIC REAL ESTATE-I	Amundi	Actions	France	EUR	985 828,13
FR0013298544	EUROPE SMALL CAPS-B	Montsegur Finance SAS - Montsegur Croissance	Actions	France	EUR	1 079 820,50
FR0013324720	MONTSEGUR NEW PERS-R EUR ACC	Montsegur Finance SAS - Montsegur Croissance	Mixte	France	EUR	2 043 072,80
FR0013340726	LBPAM ISR ABSOL RET CREDIT-I	LBP AM SA	Obligations	France	EUR	2 431 410,05
FR001400GXW2	EIFFEL RENDEMENT 2028-SI EUR	Eiffel Rendement 2028	Obligations	France	EUR	873 632,71
FR001400NRZ3	MONTSEGUR CROISSANCE-SI	Montsegur Finance SAS - Montsegur Croissance	Actions	France	EUR	1 071 064,80
FR001400UMZ9	MONTSEGUR DIVIDENDES-SI	Montsegur Finance SAS - Montsegur Croissance	Actions	France	EUR	1 073 652,00
IE00098ZGGO6	ISH USD CORP 0-3YR ESG USD A	iShares Core EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR Dist	Obligations	Irlande	USD	1 549 433,08
IE000L2TO2T2	1SHARES EURO CORP ESG UCITS	iShares Core EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR Dist	Obligations	Irlande	EUR	1 922 166,76
LU1165637460	IVO FIXED INCOME-EUR I	IVO Funds	Obligations	Luxembourg	EUR	1 076 839,02
LU1490785331	DNCA INVEST SERENITE PLS-IAE	DNCA FINANCE	Obligations	Luxembourg	EUR	821 913,66
LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	DNCA FINANCE	Hedges	Luxembourg	EUR	2 416 051,80
LU1900068914	AM MSCI CH ESG LEAD EX-ETF A	Amundi	Actions	Luxembourg	EUR	785 390,89

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
Total						19 186 298,02

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	120 440,83
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	120 440,83
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-23 050,66
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-23 050,66
Total des créances et dettes	97 390,17

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	196 874,97
Frais fixes en % actuel	1,38
Frais variables	337,30
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	23 537,25
Frais fixes en % actuel	0,78
Frais variables	588,20
Frais variables en % actuel	0,02
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0013298544	EUROPE SMALL CAPS-B	1 079 820,50
	FR001400NRZ3	MONTSEGUR CROISSANCE-SI	1 071 064,80
	FR001400UMZ9	MONTSEGUR DIVIDENDES-SI	1 073 652,00
	FR0013324720	MONTSEGUR NEW PERS-R EUR ACC	2 043 072,80
Total			5 267 610,10

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-241 127,60	-253 472,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-241 127,60	-253 472,81
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-241 127,60	-253 472,81

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-213 754,89	-215 029,59
Total	-213 754,89	-215 029,59
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-27 372,71	-38 443,22
Total	-27 372,71	-38 443,22
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 053 566,97	1 155 317,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 053 566,97	1 155 317,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 053 566,97	1 155 317,63

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	870 375,10	952 776,61
Total	870 375,10	952 776,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	183 191,87	202 541,02
Total	183 191,87	202 541,02
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			19 186 298,02	99,62
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			19 186 298,02	99,62
1SHARES EURO CORP ESG UCITS	EUR	357 506	1 922 166,76	9,98
AM MSCI CH ESG LEAD EX-ETF A	EUR	7 208	785 390,89	4,08
DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	EUR	17 739	2 416 051,80	12,54
DNCA INVEST SERENITE PLS-IAE	EUR	7 218	821 913,66	4,27
EIFFEL RENDEMENT 2028-SI EUR	EUR	7 139,272	873 632,71	4,54
EUROPE SMALL CAPS-B	EUR	645,76	1 079 820,50	5,61
ISH USD CORP 0-3YR ESG USD A	USD	318 701	1 549 433,08	8,05
IVO FIXED INCOME-EUR I	EUR	6 805,1	1 076 839,02	5,59
LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	EUR	53	1 056 021,82	5,48
LBPAM ISR ABSOL RET CREDIT-I	EUR	191,79	2 431 410,05	12,62
MONTSEGUR CROISSANCE-SI	EUR	9 360	1 071 064,80	5,56
MONTSEGUR DIVIDENDES-SI	EUR	8 075	1 073 652,00	5,57
MONTSEGUR NEW PERS-R EUR ACC	EUR	9 556	2 043 072,80	10,61
R-CO THEMATIC REAL ESTATE-I	EUR	3,2888	985 828,13	5,12
Total			19 186 298,02	99,62

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	19 186 298,02
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	120 440,83
Autres passifs (-)	-47 119,81
Total = actif net	19 259 619,04

Annexe périodique SFDR

Annexe périodique SFDR

Montségur Patrimoine

Dernière mise à jour le 31 décembre 2025

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Montségur Patrimoine**

Identifiant d'entité juridique : **969500GS8K0NQBB0HC88**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **37** % d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds s'inscrit pleinement dans les politiques ESG de Montségur Finance, visant à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité.

Tout d’abord, notre politique d’exclusion filtre l’univers d’investissement afin d’éliminer les entreprises tirant une part de leur chiffre d’affaires annuel des secteurs controversés (jeux d’argent, divertissement pour adultes, charbon thermique, tabac et armes controversées) ou celles ne respectant pas les conventions internationales. Cela inclut les entreprises en infraction avec l’un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou ayant leur siège social dans un pays figurant sur les listes grises ou noires du GAFI.

Pour les investissements en titres vifs, une grille de notation ESG a été développée en début d’année 2022. Celle-ci évalue les entreprises selon une approche Best in Class à travers des critères environnementaux, critères sociaux et de gouvernance. Ces critères sont majoritairement inspirés ou alignés avec la liste des Principales Incidences Négatives (PAI). Chaque critère reçoit une note, et une moyenne est calculée pour chaque pilier (E, S, G) selon les pondérations relatives au cœur de métier de la société. Les indicateurs ESG pertinents n’étant pas renseignés se voient attribuer la note médiane du secteur d’activité de l’entreprise concernée, afin d’équilibrer le manque de donnée pouvant être la conséquence de plusieurs facteurs (taille de la société, emplacement, exigences de publication, ...).

Cette politique de notation poursuit plusieurs objectifs :

- Restreindre l’univers d’investissement en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou insuffisamment transparentes pour évaluer leur durabilité ;
- Identifier les faiblesses ou insuffisances des entreprises afin de guider notre politique d’engagement et s’assurer qu’elles mettent en œuvre des actions concrètes pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur gouvernance.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

A fin décembre 2025, la performance des indicateurs de durabilité du produit était la suivante :

Indicateur de durabilité	Taux de couverture	Total	Unité
Total émissions carbone	91.13638%	13,852.2	tonne CO2e
Emissions Scope 1	92.27704%	910.3981	tonne CO2e
Emissions Scope 2	92.27704%	141.76941	tonne CO2e
Emissions Scope 3	91.38805%	13,178.879	tonne CO2e
Empreinte carbone	91.13638%	721.9378	tonne CO2e / million d’euro investi
Absence de processus de conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	90.06059%	0.5533002	%
Ecart de salaire entre hommes et femmes non-ajusté	62.828803%	11.827005	%
Diversité du conseil d’administration	92.00882%	28.61914	%
Absence de politiques anti-corruption	91.08563%	0.4707564	%

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Nous notons que les indicateurs de durabilité sont globalement en ligne par rapport à la période précédente.

Indicateur de durabilité	Taux de couverture	Total	Unité
Total émissions carbone	89.255977%	12,623.437	tonne CO2e
Emissions Scope 1	90.27963%	601.1232	tonne CO2e
Emissions Scope 2	90.27963%	122.362625	tonne CO2e
Emissions Scope 3	89.40511%	12,033.42	tonne CO2e
Empreinte carbone	89.255977%	886.8741	tonne CO2e / million d'euro investi
Absence de processus de conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	89.118993%	0.41497025	%
Ecart de salaire entre hommes et femmes non-ajusté	63.394684%	15.934492	%
Diversité du conseil d'administration	90.97611%	36.900623	%
Absence de politiques anti-corruption	90.26651%	0.2813085	%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ces objectifs ?**

Le produit entendait réaliser un minimum de 10% d'investissements durables, et a atteint 37,4% au 31 décembre 2025. Notre définition d'investissement durable permet aux investissements identifiés comme tels de contribuer aux objectifs de durabilité, à travers différents piliers d'analyse. Ceux-ci répondent à la définition réglementaire d'un investissement durable :

- Contribution substantielle à un objectif environnemental ou social : la contribution substantielle à un objectif durable peut être évaluée de 4 moyens différents. Les outils utilisés incluent les PAI obligatoires du tableau 1 de l'annexe I de la réglementation SFDR, la taxonomie européenne, l'alignement des revenus aux ODD de l'ONU, et le cadre de validation scientifique de l'initiative Science Based Target (SBTi). Une autre manière de contribuer à un

objectif durable est à travers la mise en œuvre d'une politique de réduction des émissions carbone, validée par l'initiative SBTi.

Une seule de ces conditions est nécessaire pour que l'entreprise soit reconnue comme apportant une contribution substantielle : elles ne sont **pas additives**.

- Ne pas causer de préjudice important aux objectifs de durabilité (Do No Significant Harm – DNSH) :

Les **directives de l'ESMA** guident cette partie de l'évaluation, demandant aux gestionnaires d'utiliser des éléments liés aux PAI et au respect des normes internationales. Notre fournisseur de données propose une évaluation en trois étapes. Les entreprises ne doivent pas être exposées aux combustibles fossiles et aux armes controversées (PAI M4 et M14), elles doivent également ne présenter aucune controverse sévère relative aux activités ayant un impact négatif sur la biodiversité, aux violations des principes de l'OCDE et du Pacte mondial des Nations Unies (PAI M7, M10 et M11). Enfin, les entreprises ne doivent pas faire partie des plus mauvaises performances (les 5 derniers centiles) sur les autres indicateurs PAI obligatoires du tableau I de l'annexe 1.

Un strict respect de tous ces éléments est nécessaire pour franchir ce filtre.

- Application des pratiques de bonne gouvernance : La méthodologie utilisée par Montségur Finance exclut donc les entreprises présentant des **controverses** graves associées aux thématiques évoquées par la réglementation, à savoir les structures de gestion, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent, et le respect des obligations fiscales.

Cette méthodologie est appliquée aux titres vifs, les OPC détenus dans les fonds de fonds étant transparisés par notre fournisseur de données ESG nous donnant une vision claire des positions détenues indirectement et nous permettant d'agréger ces caractéristiques au niveau du produit.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

A travers l'application des différentes politiques d'intégration ESG, Montségur Finance s'assure que les investissements durables réalisés par le produit n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable. En effet, sont appliquées la politique d'exclusion (sectorielles, normatives, et internes basées sur la méthodologie de notation), la politique de prise en compte des Principal Adverse Impacts afin d'identifier les principales incidences négatives des investissements réalisés, la politique de gestion des controverses, et une approche d'investisseurs actifs à travers notre politique de vote et d'engagement.

● ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en considération à plusieurs niveaux :

- Politique d'exclusion : les exclusions sectorielles, normatives, et basées sur la notation interne de Montségur Finance, permettent d'exclure les entreprises intrinsèquement liées aux principales incidences négatives ;
- Politique d'engagement : si une entreprise est identifiée comme ayant une incidence négative ou présentant des risques quant aux objectifs de durabilité, un engagement sera mis en place par l'équipe de gestion afin d'accompagner l'émetteur concerné vers de meilleures pratiques, de le sensibiliser ou bien d'obtenir plus d'informations afin de nourrir notre analyse.

La politique de prise en compte des principales incidences négatives est disponible sur le site internet de Montségur Finance.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

Les investissements durables ont par définition rempli les exigences appliquées par Montségur Finance, qui incluent le fait de respecter le cadre d'exclusions normatives. Celui-ci est basé sur les normes internationales, et permet à l'équipe de gestion d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs suivantes :

- **Infraction des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies** : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- **Infraction des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises** : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des Principes directeurs de l'OCDE ;
- **Listes grise (juridictions sous surveillance) et noire (juridictions à hauts risques) du GAFI** : exclusion des pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant.

Ainsi, tous les investissements présents en portefeuille et couverts par l'analyse ESG respectent les exigences détaillées ci-dessus.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en considération pour tous les investissements réalisés par le produit couverts par l'analyse ESG, leur présence dans l'univers d'investissement étant conditionnelle à leur respect des différentes exigences ESG appliquées au produit et détaillées dans les différentes politiques de durabilité, disponibles sur le site internet de Montségur Finance.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

A fin décembre 2025, les principales positions du produit financier étaient les suivantes :

Position	Poids en portefeuille
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	12,62%
DNCA INVEST ALPHA BONDS I EUR	12,54%
MONTSEGUR NEW PERSPECTIVES Q	10,61%
iShares € Corp Bond ESG UCITS ETF	9,98%
iShares USD Corp 0-3Yr Acc	8,04%
SEPIAM EUROPE SMALL CAPS B	5,61%
IVO EM CORPORATE DEBT I EUR	5,59%
MONTSEGUR DIVIDENDE-SI	5,57%
MONTSEGUR CROISSANCE SI	5,56%
LAZARD CREDIT FI SRI PVC	5,48%

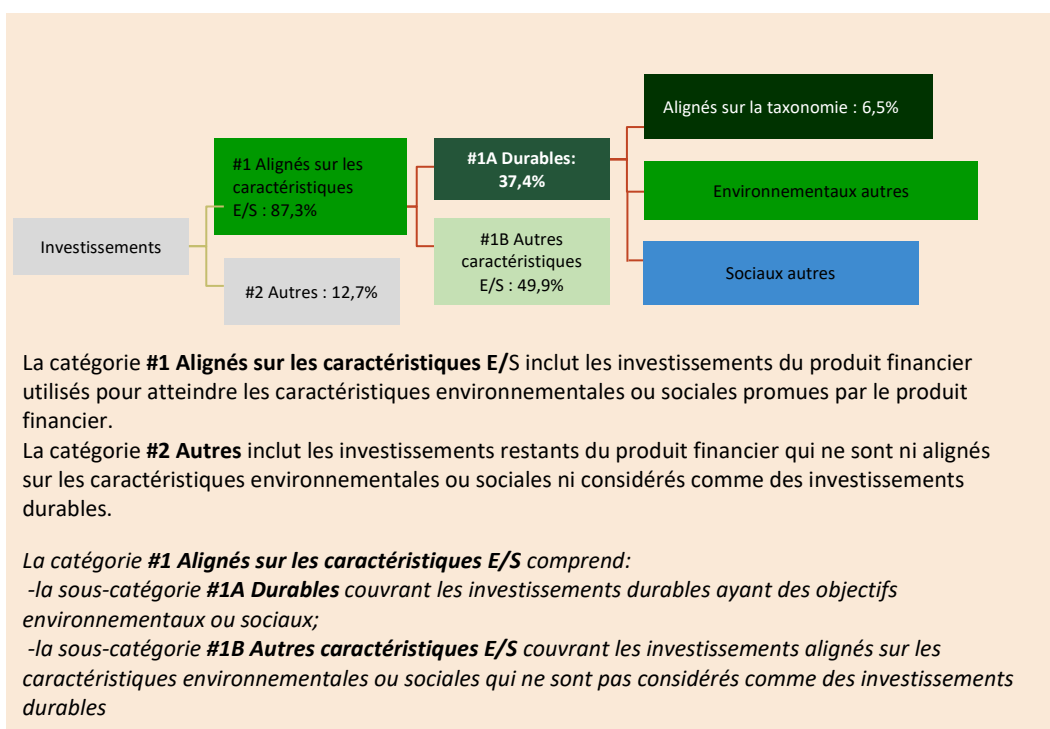
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



Quelle était l'allocation des actifs ?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

En raison de la nature du produit étant composé d'OPC, il nous est impossible d'obtenir une répartition sectorielle par transparenisation.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?



Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE-voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

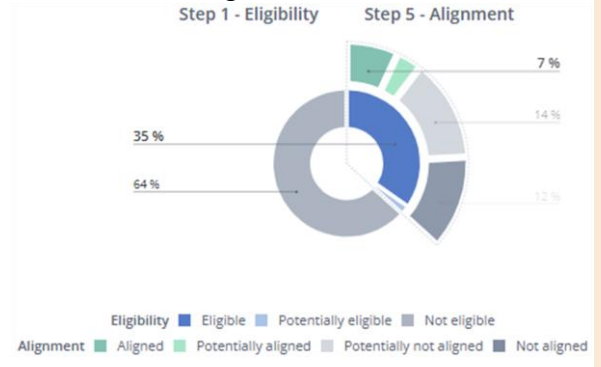
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE**

● **Quelle était la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A fin décembre 2025, moins de 0,5% des investissements ont été réalisés dans des activités transitoires et 2% dans des activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'alignement sur la taxinomie de l'UE a légèrement augmenté sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements étaient composés de liquidités ou quasi-liquidités, ou d'émetteurs non-couverts par l'analyse ESG. Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie du fonds, sont appliquées différentes mesures afin de s'assurer que le produit réponde à son engagement :

- Sur une base ex-ante : chaque investissement couvert par l'analyse ESG doit faire partie de l'univers d'investissement, ayant donc répondu aux critères fixés par le fonds ;
- Sur une base continue pendant la période de détention et ex-post : a minima mensuellement l'univers d'investissement est mis à jour afin de s'assurer que toute valeur présente en portefeuille et couverte par l'analyse ESG est analysée sur la base de sa notation ESG et de son implication potentielle dans des controverses, afin de s'assurer de son éligibilité constante en portefeuille.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de

référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large pertinent ?***
Non applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non applicable.